



Direction des ressources humaines du Groupe
Direction du développement professionnel

Appui au projet personnel : prolongation du dispositif

DATE D'APPLICATION

A partir du 1^{er} janvier 2021

EN SYNTHÈSE

Le BRH CORP-DRHG-2019-224 du 20 décembre 2019 relatif à l'appui au projet personnel prévoit en son paragraphe 3.1 une date limite de départ en congé pour appui au projet personnel fixée au 31 décembre 2020.

La présente décision a pour objectif de reconduire le dispositif APP en 2021 selon les modalités suivantes :

- la demande de départ peut être réalisée jusqu'au 31 mars 2021,
- compte tenu du délai minimum de 2 mois entre la date de la demande et celle du départ souhaitée, les départs seront possibles jusqu'au 31 mai 2021.

Toutes les autres modalités prévues au BRH CORP-DRHG-2019-224 du 20 décembre 2019 « Appui au projet personnel » restent sans changement.

DESTINATAIRES

Tous services

ABROGATION

CONTACT

Valérie DECAUX

Directrice des ressources humaines du Groupe

Correspondants RH Branches

Référence : DECISION_2020_21
Date : 19 novembre 2020
Niveau de confidentialité : C1